



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 27 Représentés : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 21 mars 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 3 avril 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p>
---	--

Délibération n°12

Rapporteur : Mme Virginie NAIRE

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Soleil d'Automne

L'association Soleil d'Automne organise chaque année un spectacle au sein de la salle des fêtes du Chef-Lieu afin de récolter des fonds pour permettre d'organiser des animations au sein de l'EHPAD « la Nivéole » - sis 80 rue Dérobert à Ugine – pour les résidents de l'établissement.

Le montant de la location de la salle des fêtes s'élève à la somme de 93.70€.

Il convient d'aider l'association pour le financement engagé.

Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Soleil d'Automne d'un montant de 93.70€.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 93.70€ à l'association Soleil d'Automne.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327_DE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

